

## NE PERDEZ PLUS VOS JOURS DE CONGÉS !

Suites aux actions en justice intentées et gagnées par la CGT les salarié.e.s n'ayant pu prendre leurs congés à temps pour raisons de santé ou des raisons familiales se les voient prolonger au lieu de les perdre. Par ailleurs, toujours grâce à l'action de la CGT, en cas d'arrêt maladie intervenant pendant une période de congés payés, les jours de congés sont également récupérables.

### Concrètement :

- ➔ sont concernés les fonctionnaires et les contractuel.le.s dans l'impossibilité de prendre leurs congés annuels pour des raisons médicales ou en raison d'un congé lié aux responsabilités parentales ou familiales
- ➔ ceux-ci doivent être pris dans les 15 mois suivant la reprise d'activité, il est possible également de bénéficier d'une indemnisation sous certaines conditions
- ➔ ces congés annuels sont reportés dans la limite de 4 semaines
- ➔ les congés annuels pouvant être reportés sont ceux acquis avant l'arrêt de l'activité et ceux acquis pendant l'arrêt de travail ou pendant le congé pour responsabilités parentales ou familiales
- ➔ par ailleurs, si vous êtes malade pendant vos vacances et qu'un médecin vous prescrit un arrêt maladie, vous pouvez récupérer ces jours de congés (mais le jour de carence s'applique et vous perdez 10% de salaire)

## UNE NÉGOCIATION BnF ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Fruit de revendications portées par plusieurs préavis de grève depuis 2023, l'administration propose enfin une négociation afin d'élaborer un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : égalité salariale et dans l'évolution de carrière ; santé des femmes ; lutte contre les violences sexistes et sexuelles ; articulation des temps de vie ; égalité d'accès aux responsabilités. Un budget dédié est prévu sans que l'administration n'ait souhaité dévoiler son montant.

**La CGT porte des revendications fortes en matière d'égalité femmes/hommes et a déjà obtenu des avancées notables** avec des primes et des taux de promotion désormais sensiblement égaux entre les femmes et les hommes, l'installation de distributeurs de protections périodiques gratuites, etc.

Afin d'objectiver les inégalités, la CGT réclame la réalisation d'un état des lieux comprenant des données chiffrées et genrées par fonctions et métiers, par catégories (A,B,C) et par statuts (fonctionnaires, contractuel.le.s).

## ► QUAND LES UNS GALÈRENT, LES AUTRES PROFITENT...

D'un côté, la population et les services publics doivent faire toujours plus de sacrifices, de l'autre les plus riches et les grandes entreprises ont vu leurs bénéfices et leur patrimoine exploser en raison des avantages et privilégiés qui leurs ont été accordés.

### Les avantages accordés aux entreprises = 211 milliards d'euros/an

L'année dernière, une commission d'enquête sénatoriale a révélé le montant exorbitant des subventions, exonérations et allégements fiscaux en tout genre en faveur des entreprises. Avec 211 milliards, il s'agit du premier budget de l'État (hors Sécurité Sociale) – qui plus est, attribué sans contreparties, transparence et évaluation d'après l'enquête.



On ne joue plus !

### Le « trou de la sécu » (santé, retraites...), c'est l'argent non versé par le patronat !

Tous les ans, les employeurs bénéficient de près de 90 milliards d'exonérations de cotisations sociales alors que le déficit de la Sécurité sociale s'élève à 23 milliards d'euros. Ces cotisations servent pourtant à financer les différentes branches de la Sécurité sociale (santé, retraites, famille...).

### Les fraudes = 80 milliards d'euros perdus

La fraude fiscale (70 Mrd) et la fraude aux cotisations sociales dues par les entreprises (6,9 Mrd) coûtent chaque année près de 80 milliards d'euros à l'État et aux caisses de la Sécurité sociale. A l'inverse les fraudes aux prestations sociales, dont on nous rebat les oreilles, sont estimées à 4 milliards.

## Où prélever des milliards d'euros pour les services publics et la population !

Roger les avantages accordés aux entreprises (subventions, dispositifs fiscaux, exonérations de cotisation sociale, aides, etc.)	211 milliards/an (dont 88,9 d'exonération de cotisations sociales)
Combattre la fraude fiscale	70 milliards/an
Combattre la fraude aux cotisations sociales dues par les entreprises	6,9 milliards/an
Taxer de 2% le patrimoine des 1800 foyers possédant plus de 100 000 000 €	20 milliards/an
Imposer les superprofits comme en Italie, Espagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne	10 à 20 milliards/an

## ► LE DÉTAIL DES COUPES BUDGÉTAIRES À LA BnF

### 2025 a été pire que prévu :

- Le budget de 2025 (déjà insuffisant) a été amputé de 843 000 euros en cours d'année
- Le nombre de postes supprimés est passé de 10 à 15
- Le plan de numérisation de la presse a été freiné faute de financement (le ministère n'a pas versé les 1,6 millions de subvention annoncés)
- Le portail de l'édition adapté aux personnes en situation de handicap a été suspendu faute de visibilité sur les financements, etc.

Malgré ces sacrifices, la BnF a dû prélever 3,1 millions d'euros dans ses réserves pour finir l'année 2025.

### 2026, toujours plus de coupes budgétaires et de restrictions

- Le budget est amputé de 1,6 millions (soit moins 3,3 millions d'euros en 2 ans)
- La baisse des effectifs continue avec 14 nouveaux postes supprimés (soit -29 emplois en 2 ans et plus de 300 en 15 ans)
- La prime d'ancienneté pour les fonctionnaires et la revalorisation des grilles de salaires des contractuel.le.s ne seront pas mises en place

### Les autres conséquences de ces coupes budgétaires :

- La baisse des abonnements électroniques dédiés aux lecteurs et lectrices (- 263 000 euros)

- Le ralentissement de la numérisation de la presse, des imprimés et des microformes
- Un projet d'augmentation du prix des cartes de lecteurs/lectrices et des tarifs de l'offre culturelle
- La suppression des subventions aux bibliothèques territoriales recueillant le dépôt légal imprimeur (-500 000 euros)
- La baisse des prestations informatiques (- 140 000 euros), etc.

Pour contrer ces politiques, la mobilisation des personnels de la BnF sera déterminante. Ensemble, nous avons par le passé fait reculer l'administration et le ministère de la Culture, nous pouvons encore le faire.

### Dans la Fonction publique la même politique est appliquée et se traduit par :

- une perte de pouvoir d'achat avec la poursuite du gel du point d'indice servant à calculer nos salaires
- toujours plus de suppressions de postes avec le non remplacement d'un départ sur deux en retraite
- des services publics étranglés par les coupes budgétaires
- le maintien du jour de carence en cas d'arrêt maladie et de l'indemnisation à 90% au lieu de 100%
- de nouvelles restrictions sur le droit à la santé, l'hôpital public, l'éducation, etc.

## ► LA SANTÉ DES AGENT.E.S SE DÉGRADE

A partir des données produites par l'administration, la CGT a pu établir le nombre moyen d'arrêts maladie dans notre établissement depuis 2005. Le constat est sans appel, la santé des personnels se détériore d'année en année. **On passe ainsi de 10,2 jours d'arrêts par an et par agent il y a 20 ans, à 12,4 jours en 2015, à 13,2 jours aujourd'hui\***.

Ces augmentations sont à mettre en corrélation d'une part, avec la **dégradation croissante des conditions de travail** (suppressions de postes qui s'accumulent, élargissement progressif du périmètre des missions de la BnF, pression croissante des objectifs) et d'autre part, avec le **vieillissement des personnels** (l'âge moyen est désormais de 48 ans contre 46 en 2015 et 42 il y a 20 ans).

### ■ La santé des femmes est plus altérée que celle des hommes

Les femmes constituent 58% des effectifs de la BnF mais comptabilisent 19 740 jours d'arrêts maladie (soit 65,6%) contre 10 363 jours pour les hommes. De fait, les femmes utilisent plus fréquemment que leurs collègues masculins les jours de maladie sans justificatif (65,1% contre 34,9%) et 64% des femmes sont amputées du jour de carence contre 36% pour les hommes.

**Cela démontre que la santé des femmes au travail est un enjeu fort.** Notre projet de congé de santé hormonale avec l'augmentation du nombre de jours d'arrêt sans justificatif pour les femmes est une des réponses à ces problématiques.

\*D'après les Bilans sociaux et RSU de la BnF 2005, 2015 et 2024.

## ► DES REFUS D'AMÉNAGEMENTS DE POSTE À LA BnF

La CGT BnF a constaté ces derniers mois des difficultés quant à la mise en place d'aménagements de postes prescrits par le médecin du travail. La législation précise pourtant que tout refus (total ou partiel) doit être motivé par écrit par le service de l'agent.e et transmis aux représentants du personnel siégeant à la F3SCT et à son président (le Directeur général).

→ Afin de mettre fin à ces refus d'aménagement de poste, la CGT a demandé qu'une note de service à l'intention de l'encadrement soit réalisée et qu'un rappel systématique, écrit et explicite, du cadre réglementaire soit notifié dans les prescriptions du médecin du travail de la BnF.

## ► ILS BRÛLENT LES LIVRES D'UNE BIBLIOTHÈQUE

Dans une vidéo publiée sur internet en 2025 et réalisée par un groupuscule d'**extrême-droite** breton, des individus se mettent en scène en se filant dans les rayonnages de la **bibliothèque municipale Elsa-Triolet** de Lanester (commune limitrophe de Lorient) pour ensuite brûler plusieurs livres de cette BM traitant de sexualité et de diversité.

**A la médiathèque José Cabanis à Toulouse,** se sont des sacs d'urine et d'excréments qui ont été retrouvés à plusieurs reprises, visant particulièrement les rayonnages dédiés aux cultures arabes et juives. Des actes auxquels s'ajoutent des dégradations régulières : graffitis islamophobes, homophobes, transphobes, affiches arrachées, ouvrages déplacés pour perturber les mises en avant de lectures féministes. Ce sont aussi des manuels de langue arabe et de musique arabe qui ont été directement souillés à l'urine.

## ► LES PERSONNELS DE LA BnF EN CHIFFRES

Les dernières données chiffrées concernant la BnF ont été diffusées, mais datent de 2024.

### → TOUJOURS MOINS D'EMPLOIS ET PLUS DE MISSIONS

Si la mobilisation des personnels a stoppé les suppressions d'emplois ces dernières années, celles-ci ont repris en 2025. Plus de 300 postes ont ainsi été détruits en 15 ans alors que le périmètre de nos missions s'accroît d'année en année et que les projets se multiplient : réouverture élargie de Richelieu, nouveaux services aux usager.e.s, nouveau musée, nouveau centre de conservation, nouveau système de catalogage (NOEMI), nouveau dépôt légal pour le numérique, etc.

### → CERTAINS CŒURS DE MÉTIER DUREMENT ATTAQUÉS

Depuis 2009 (date du début des suppressions de postes à la BnF), la politique de la direction repose sur la réduction du nombre de titulaires assurant des missions fondamentales de l'établissement. Conséquence de cette politique désastreuse, depuis 2022, faute de personnels de magasinage en nombre suffisant la direction a dû restreindre la communication des documents le matin aux lecteurs sur le site François Mitterrand.

Tous types de personnels*	- 12,3%
Bibliothécaires	- 16,7%
Conservateurs	- 20,1%
Techniciens d'Art (relieurs, restaurateurs...)	- 26,6%
Magasiniers	- 29,4%

\*Tous types de personnels entre 2009 et 2024 en ETP

### → LES GRANDES TENDANCES DEPUIS 2009 (date du début des suppressions de postes)

La catégorie C (titulaires et contractuel.le.s) absorbe une part très importante des suppressions d'emplois avec quelques 250 ETPT détruits. Si le nombre de catégories A croît de 3,5%, ce chiffre est à mettre en corrélation avec la multiplication des projets initiés par la direction mais aussi dans certain cas par l'empilement de strates hiérarchiques.

En ETPT (équivalent temps plein travaillé)	2009	2024	%
Catégorie A	846,2	875,7	+3,5%
Catégorie B	688,9	614,8	-10,7%
Catégorie C	902,1	652,1	-27,7%

### → UNE MODIFICATION DE LA NATURE DES EMPLOIS INQUIÉTANTE

Depuis 2019 et la Loi de transformation de la Fonction publique, la structure des emplois évolue rapidement. **Le remplacement des titulaires par des contractuel.le.s dont le statut est moins protecteur s'intensifie.** A l'inverse, la CGT revendique l'augmentation des recrutements par sortie de concours. Cette année, seulement 14 postes aux concours ont été réservés par la BnF alors que les départs de titulaires représentent annuellement une quarantaine de collègues.

En ETPT (équivalent temps plein travaillé)	2019	2024	%
Titulaires	1455,1	1329,3	-8,6%
Contractuels (temps complet + ACTI)	692,5	813,2	+17,43%

### → TOUJOURS DE NOMBREUSES HEURES ÉCRÉTÉES

Il s'agit d'heures faites au-delà du temps de travail réglementaire et non récupérées par les agent.e.s. Sans ce travail consenti par les personnels, la BnF ne pourrait pas fonctionner pleinement. Ces heures écrétées sont la conséquence logique des suppressions de postes et de l'augmentation de la charge de travail. **Elles représentent 71 763 heures, soit le travail de 45 personnes à temps plein pendant un an !**

### → TRISTES CARRIÈRES

**Deux chiffres à retenir :** 1,4% de promus pour la promotion de corps (accès à une catégorie supérieure) et 16,5% pour la promotion de grade (passage à une classe supérieure). **Si le nombre de promotions est très faible, on constate une amélioration notable des ratios promus femmes/hommes.** Il était temps ! La CGT intervient depuis de nombreuses années pour corriger ces taux de promotion clairement défavorables aux femmes.

**La CGT réclame toujours une information sur les changements de groupe des contractuel.le.s** dont on ne sait rien. En outre, sont à noter des écarts de rémunération entre titulaires et contractuel.e.s (qui ne bénéficient pas de primes mensuelles) en particulier pour les premiers groupes 1, 2A, 2B correspondant aux catégories C et B.

## ► MÉTIERS D'ART, LA CGT ÉCRIT AU PRÉSIDENT DE LA BnF

Monsieur le Président,

La CGT souhaite vous faire part de ses inquiétudes concernant la politique de l'établissement en faveur de la conservation des documents et des métiers d'art. Les personnels, malgré les engagements de l'administration suite à leur mobilisation en 2023 avec la CGT, attendent toujours des réponses quant à l'avenir de leurs métiers et ateliers.

### ■ Les effectifs :

Les métiers d'art de notre établissement (catégories A, B et C) ont perdu 37% de leurs effectifs en moins de 15 ans. Si le ministère de la Culture mène une politique volontariste en faveur de ces métiers « grâce à l'organisation intensive de concours de recrutements » sur 3 ans (2024 à 2026) pour reprendre les mots de la ministre, où en est-on à la BnF ?

Il a été estimé par vos services qu'entre 2024 et 2029, 25 agents devraient partir en retraite (...). La préservation de ces métiers et la transmission des savoir-faire sont désormais clairement en danger. Avec cette accélération des départs dans les ateliers, il est donc nécessaire et urgent de prévoir un plan pluriannuel de recrutements afin de stopper la baisse des effectifs.

### ■ Le site d'Amiens et ses conséquences :

Le manque de transparence alimente les inquiétudes. Des réponses doivent être apportées rapidement sur la délocalisation d'ateliers à Amiens, le nombre de personnes concernées, l'organisation des activités entre les différents sites et directions, l'accompagnement des personnels de Sablé et Bussy, la politique en matière de conservation curative et préventive, la question des ateliers de proximité, etc.

### ■ Les conditions de travail :

Certains ateliers connaissent des aménagements inappropriés à leurs tâches (...). La gestion des fournitures de conservation reste problématique et alimente le sentiment de désintérêt de l'administration pour le travail de ces personnels. De même, le moral de nombreux agent.e.s est au plus bas, conséquence d'ateliers vides ou voués à être transférés à Amiens. Le sentiment d'abandon est fort chez nos collègues sur l'ensemble des sites (...).

→ **La CGT attend de l'établissement qu'il respecte ses engagements et prenne ses responsabilités en faveur des Métiers d'art, de la préservation de leurs spécialités et plus généralement d'un projet de valorisation de la filière.**